

Complément d'information pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement

Composante : Espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées

2023

Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par la Direction de la protection des espèces et des milieux naturels du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Elle a été produite par la Direction des communications du MELCCFP.

Renseignements

Téléphone : 418 521-3830

1 800 561-1616 (sans frais)

Formulaire : www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp

Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2023

Table des matières

Table des matières	iv
1.Introduction	1
2.Recommandations pour la description des espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées	1
2.1Collecte d'informations	1
2.2Identification des espèces potentielles et des habitats potentiels	1
2.3Réalisation des inventaires floristiques et présentation des résultats	2
2.4Description des impacts	3

1. Introduction

Selon l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), pour les projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs doit fournir à l'initiateur une directive lui indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact sur l'environnement qu'il doit réaliser.

Le présent document constitue un complément à cette directive relativement à la description des espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées. Présenté sous forme de « liste de contrôle », il permettra aux initiateurs de fournir l'ensemble des informations nécessaires, à l'étape du dépôt de l'étude d'impact, afin de permettre aux analystes de se positionner rapidement sur de possibles enjeux.

2. Recommandations pour la description des espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées

2.1 Collecte d'informations

Objectif 1 : Faire ressortir les occurrences connues des espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées.

- ✓ Fournir un rapport sur les occurrences des espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées produit à partir de la [carte en ligne des occurrences d'espèces en situation précaire](#) pour la zone d'étude visée. Puisque l'intégration des données se fait de manière continue, un rapport récent (au plus, 12 mois précédant les inventaires floristiques) est fortement recommandé.
- ✓ En présence d'espèces floristiques masquées (occurrences généralisées), fournir le résultat de la [demande d'information](#) adressée au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ).
- ✓ Fournir toute autre source de données pertinentes disponibles (études écologiques, ouvrages de référence, cartes de répartition d'espèces, etc.).
- ✓ Consulter la liste officielle des espèces floristiques [désignées menacées, vulnérables](#) et [susceptibles](#) d'être ainsi désignées du Québec à jour au moment de l'inventaire.
- ✓ Identifier clairement toutes les mentions d'espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées connues à l'intérieur de la ou des zones d'étude et citer les références.

2.2 Identification des espèces potentielles et des habitats potentiels

Objectif 2 : Dresser une liste d'espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées pouvant potentiellement se trouver à l'intérieur de la ou des zones d'étude et identifier leurs habitats potentiels.

- ✓ L'outil [Potentiel](#), conçu par le ministère, permet de dresser une liste d'espèces floristiques en situation précaire potentiellement présentes sur un territoire donné en fonction des régions administratives et des habitats sélectionnés. Le résultat obtenu présente notamment des informations sur le rang de précarité de l'espèce, son statut de protection au Québec et au Canada, une courte description de ses habitats préférentiels ainsi que les meilleures périodes d'observation.

- ✓ Préciser la méthode et/ou les critères utilisés pour dresser la liste.
À cette étape, un premier tri peut être fait pour raffiner la liste des espèces potentielles en fonction de certains critères discriminants (ex. : absence de certains types d'habitats généraux). Si tel est le cas, expliquer le raisonnement derrière ce tri.

Objectif 3 : Identifier les habitats potentiels des espèces floristiques listées.

- ✓ Une description sommaire des habitats préférentiels des espèces floristiques est fournie par l'outil Potentiel. Celle-ci devrait être complétée en consultant des ouvrages de référence spécialisés (ex. : guides de reconnaissance des habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables, guide d'identification des plantes rares du Québec méridional, des plantes vasculaires en situation précaire au Québec, etc.).
- ✓ Lorsque la description des habitats potentiels recherchés est complétée, plusieurs approches peuvent être utilisées pour identifier/cartographier les habitats potentiels dans la zone d'étude. Lorsque cela est possible, il est recommandé de se baser sur un inventaire récent des habitats présents. Au minimum, on peut consulter les différentes sources d'informations géospatiales (cartes ou couches géomatiques) pertinentes et récentes pour préciser les habitats (ex. : âge des peuplements, cartes écoforestières du dernier inventaire, cartes de sols et de dépôts de surface, etc.).
- ✓ Préciser la méthode et les références consultées pour identifier les habitats potentiels présents dans la ou les zones d'étude.
- ✓ Localiser les habitats potentiels sur une carte et préciser les espèces potentielles.
- ✓ L'identification et la localisation des habitats potentiels de la ou des zones d'étude pourraient permettre de raffiner de nouveau la liste des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées potentiellement présentes. Si tel est le cas, fournir la liste finale des espèces potentielles et justifier les retraits.

2.3 Réalisation des inventaires floristiques et présentation des résultats

Objectif 4 : Rechercher les espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées potentiellement présentes.

Lorsque cela est possible, l'inventaire floristique des espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées doit couvrir l'ensemble de la zone d'étude. Dans le cadre de zones d'étude de grande amplitude, l'inventaire exhaustif pourrait se limiter, à l'étape de l'étude d'impact, aux habitats potentiels identifiés. Le niveau de risque doit alors être évalué par l'initiateur.

Les attentes à l'égard des inventaires d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées, et les particularités de ces inventaires, sont présentées dans cet [aide-mémoire](#). Les éléments importants à présenter dans le cadre d'une étude d'impact sur l'environnement sont les suivants :

- ✓ Décrire la méthodologie utilisée pour la réalisation des inventaires floristiques.
L'approche préconisée est un balayage systématique des habitats potentiels susceptibles de subir un impact lié au projet à l'étude. Dans le cas de grandes superficies à couvrir, un balayage par bandes parallèles peut être approprié, surtout si plusieurs personnes participent à l'inventaire. Un inventaire par « placettes » n'est pas approprié.
- ✓ Identifier les périodes des inventaires réalisés et les espèces recherchées, selon ces périodes.
La connaissance de la phénologie d'une espèce floristique permet de préciser les périodes optimales de floraison et de fructification et d'établir, par conséquent, les moments où il est le plus facile de les

repérer et de les identifier. Cette information peut être utilisée pour juger de la validité d'inventaires déjà réalisés ou pour établir les périodes auxquelles ceux-ci devraient être effectués.

- ✓ Présenter le tracé (« track log ») des inventaires floristiques spécifiques à la détection des espèces sur une carte et/ou fournir le fichier de formes (« shape file »).
- ✓ Nommer les personnes responsables des inventaires et présenter leur expérience.
- ✓ Nommer et localiser toutes les espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées sur une carte. Il est recommandé de présenter les résultats de façon claire et précise.
- ✓ Dans le cas des espèces menacées ou vulnérables, les informations sur leur localisation précise doivent être présentées dans un document séparé et confidentiel, comme il est prévu à l'article 31.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement.
- ✓ Préciser le nombre d'individus (et préciser s'il s'agit de tiges, de frondes, etc.) et/ou la superficie couverte. Pour les arbres, le diamètre à hauteur de poitrine (DHP), le nombre de semis, le nombre de gaulis et le nombre de spécimens adultes doivent être précisés. Décrire les habitats.
- ✓ Transmettre les coordonnées GPS et/ou les fichiers de formes des observations d'espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées.
- ✓ Il est également recommandé de [transmettre ces informations](#) directement au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) via le formulaire de signalement.
- ✓ Fournir des photographies des habitats et des espèces montrant, s'il y a lieu, les caractéristiques morphologiques les plus discriminantes pour confirmer les identifications.
- ✓ Fournir en annexe les formulaires utilisés pour la prise des données sur le terrain. Un modèle est disponible [ici](#).

2.4 Description des impacts

Les espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées sont, de manière générale, une composante valorisée de l'environnement. L'initiateur du projet doit présenter les impacts directs et indirects associés aux différentes phases de réalisation de son projet. Si des mesures sont prises pour éviter ou atténuer les impacts, celles-ci doivent également être précisées.



**Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs**

Québec 